



Procès-verbal du Comité Syndical du SIERSS Mercredi 02 Octobre 2024

Le mercredi 02 octobre à 11h30,

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études et de Réalisations Sanitaires et Sociales légalement convoqué en date du mercredi 25 septembre 2024 pour la séance du mercredi 02 octobre 2024, **suite à l'absence de quorum constaté lors de la séance du mercredi 25 septembre 2024**, s'est réuni 422 avenue du château à Salins-Fontaine, sous la présidence de Annie LEDUC Présidente,

Présents : KALIAKODAS Evelyne – LEDUC Annie

Absents et excusés : BERLIOZ Pascaline – CRUCE Guillaume - KISMOUNE Farrida - JAY Anne-Sophie - JAY Serge - ROBERT Sandrine - CHATAGNIER Didier - ABONDANCE-POURCEL Jocelyne - ABONDANCE Chantal - BLANC-TAILLEUR Fabienne – BRUNOD Aurore – DEMONNAZ Aicha - DUNAND Dominique - FAVRE Sandra – MATHIS Marc - MARTIN Chantal - MOISAN Brigitte - PARMENTIER Marlène – ROUX-MOLLARD Alain - SOLLIER Myriam - ANDRIOLLO Corinne MONEY Sylvie - DESCHAMPS Christelle - REY Vivianne - ROSSETTI-COCHEME Sandrine - CABALLLOL Martine

Secrétaire : LEGENDRE Raphaël, Directeur Général des Services

La Présidente ouvre la séance à 11h30 en saluant bien cordialement les membres du Comité Syndical.

Elle vérifie la liste d'émargements, les présents, les excusés, les procurations et procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. **Approbation du procès-verbal du mardi 18 juin 2024.**

Annie LEDUC, Présidente du SIERSS, demande si des délégués ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du Comité Syndical du mardi 18 juin 2024. Aucune remarque n'étant émise, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal.

2. **Augmentation participation des communes au titre du déficit de la section hébergement de l'EHPAD.**

Annie LEDUC, Présidente du SIERSS, présente cette délibération :

En date du 30 mai 2024, le Comité Syndical du SIERSS s'est réuni et a examiné la situation budgétaire de l'EHPAD l'ARBE. Il ressort de ces discussions que les neuf communes adhérentes du SIERSS (Grand-Aigueblanche, Les Belleville, Moûtiers, La Léchère, Les Avanchers-Valmorel, Pomblière Saint-Marcel, Salins-Fontaine, Hautecour et Notre-Dame-du-Pré) se sont accordées pour augmenter la participation reversée au CIAS, à savoir actuellement 52€ par an et par habitant. Cette augmentation serait de l'ordre de 3,65€ par an en plus en 2024, ce qui porterait la contribution des communes à **55,65€** par an et par habitant. Compte tenu des 16 216 habitants pris en compte pour le calcul, la recette supplémentaire serait de de 59 188.40 € et serait affectée en intégralité à l'EHPAD l'Arbé.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaires et comptable M57,

VU le budget Primitif de l'exercice 2024 et la DM n°1,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **De fixer** la participation des communs membres du SIERSS à **55.65€ €** par habitant pour l'année 2024.
- **De voter** le montant des participations des Communes membres du SIERSS figurant dans l'état ci-dessous :

PARTICIPATION 2024 DES COMMUNES		estimation habitant au 1er janvier 2024	PARTICIPATION 2024 SUR LA BASE DE 52 € DÉJÀ VERSEE	Participation des communes sur la base de 3,65 € pour l'EHPAD	total participation 2024 sur la base de 55,65 €	reste à recouvrer
COMMUNE	52,00					
Grand Aigueblanche	52,00	3809	198 068,00 €	13 902,85 €	211 970,85 €	13 902,85 €
Moûtiers	52,00	3475	180 700,00 €	12 683,75 €	193 383,75 €	12 683,75 €
Les Belleville	52,00	3472	180 544,00 €	12 672,80 €	193 216,80 €	12 672,80 €
La Léchère	52,00	2569	133 588,00 €	9 376,85 €	142 964,85 €	9 376,85 €
Salins Fontaine	52,00	976	50 752,00 €	3 562,40 €	54 314,40 €	3 562,40 €
Les Avanchers	52,00	753	39 156,00 €	2 748,45 €	41 904,45 €	2 748,45 €
St Marcel Pomblière	52,00	610	31 720,00 €	2 226,50 €	33 946,50 €	2 226,50 €
Hautecour	52,00	299	15 548,00 €	1 091,35 €	16 639,35 €	1 091,35 €
Notre Dame du Pré	52,00	253	13 156,00 €	923,45 €	14 079,45 €	923,45 €
Totaux		16216	843 232,00 €	59 188,40 €	902 420,40 €	59 188,40 €

3. Budget du SIERSS-Décision Modificative n°1.

Annie LEDUC, Présidente, présente cette délibération :

La Décision Modificative n°1 a pour objet :

En ce qui concerne la section d'investissement :

- De procéder à l'apurement des subventions d'équipement suite au transfert de la compétence Petite Enfance. En effet, Il convient de prévoir les crédits suffisants pour réaliser les écritures. À savoir :

- Les écritures d'ordre budgétaire via le chapitre 041 pour abonder le compte 204412 par crédit du compte 2141. L'opération s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 248 106.04 €.

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

- Suite à la décision d'augmenter la participation des communes 2024 à hauteur de 3.65 € par habitant (16 216 multiplié par 3.65 €) soit un total de 59 188.40 €. Il convient d'augmenter les crédits du compte 657363 « Subvention de fonctionnement » par le crédit du compte 74748 « Participation des communes ». L'opération s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 59 188.40 €.

La décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à 307 294.44 €. (248 106.04 d'investissement et 59 188.40 € de fonctionnement).

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL,

VU les articles L1612-1 à L1612-20 (adoption et exécution du budget) et L2311-1 à L2343-2 (budgets et comptes) du code général des collectivités territoriales,

VU l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU le budget Primitif de l'exercice 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'adopter la décision modificative n°1 du budget du SIERSS dont les montants sont inscrits dans le tableau en annexe.

4. Questions diverses.

Il n'y a pas de questions diverses. La séance est levée à 12h20.

Annie LEDUC
Présidente du SIERSS du Canton de Moûtiers



